

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNÉE-Q-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-450-A - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE SYNDICALE SPÉCIALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 4 mars 1999
Heure..... 14 h 15
Lieu.....SALON DES PERSONNELS

PRÉSENCES: 104 personnes ont signé la feuille des présences.

OUVERTURE: L'assemblée est ouverte à 14 h 30.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENCE DE L'ASSEMBLÉE

Jean Karam proposé par Claude Montour accepte
Jean Karam est élu président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 6

L'ordre du jour est le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 26 mai 1998 et du 19 novembre 1998
4. Acceptation des nouveaux membres
5. Informations
 - 5.1 Fête intersyndicale du 21 mai 1999
 - 5.2 État des boycotts
6. Dépôt patronal
 - 6.1 Informations
 - 6.2 Stratégie et plan d'action
7. Varia

Proposée par Michèle Clermont
Appuyée par Robert Claing
Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 26 MAI 1998 ET DU 19 NOVEMBRE 1998

Recommandation 7

Que le procès-verbal de l'assemblée syndicale du SPECA tenue le 26 mai 1998 soit adopté tel que rédigé.

Proposée par David Schwinghamer
Appuyée par Robert Claing
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 8

Que le procès-verbal de l'assemblée syndicale du SPECA tenue le 19 novembre 1998 soit adopté tel que rédigé.

Proposée par Jean Mongeon
Appuyée par Yves Coutu
Adoptée à l'unanimité

4. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES**Recommandation 9**

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte les nouveaux membres ayant adhéré au SPECA depuis le 26 mai 1998 et dont les noms suivent : Philippe Boudreau (sciences sociales) et Julie Dubé (infographie)

Proposée par Robert Claing
Appuyée par André Vincent
Adoptée à l'unanimité

5 INFORMATIONS**5.1 Fête intersyndicale du 21 mai 1999**

Jean Trudelle informe l'assemblée de la tenue d'un rallye intersyndical le 21 mai prochain. D'autres membres de syndicats d'enseignant-es affiliés à la FNEEQ ont été invités à cet événement.

5.2 État des boycotts

Annette Gélinas expose l'essentiel de la situation des boycotts au collègue.

6. DÉPÔT PATRONAL**6.1 Informations**

Annette Gélinas rappelle les principales demandes syndicales pour l'actuelle ronde de négociation. Elle expose ensuite les grandes lignes du dépôt patronal sectoriel, datant du 5 février dernier. Quelques questions d'éclaircissement sont posées. Annette Gélinas y répond.

6.2 Stratégie et plan d'action

Annette Gélinas expose à l'assemblée le plan d'action adopté par les trois fédérations pour recommandation aux assemblées syndicales.

Recommandation 10

Considérant que l'acceptation du dépôt patronal impliquerait un recul très important sur nos actuelles conditions de travail;

Considérant que ce dépôt ne répond en rien à nos demandes qui visent à améliorer nos conditions de travail, notamment suite à l'implantation de la réforme;

Considérant que le dépôt va directement à l'encontre de notre vision du réseau;

il est proposé que l'assemblée syndicale du SPECA

1. rejette le dépôt patronal comme base de négociation;
2. accepte le plan d'action soumis à la consultation des assemblées syndicales par le regroupement FEC-CEQ, FAC, FNEEQ (CSN), plan d'action qui se retrouve dans le document 99-03-04-AS-2.1 (document IV - point 1);
3. élargisse son vote de ralliement au plan d'action FEC-CEQ, FAC, FNEEQ (CSN);
4. mandate ses représentant-es au comité des relations du travail pour qu'en application des «boycotts» prévus au plan d'action et liés à la distribution des ressources actuellement réservées:
 - **pour les coordinations de programme (1,5 ETC) et fonctions connexes (1,0 ETC)**
ils fassent le maximum pour déplacer celles-ci pour qu'elles s'appliquent à des projets de perfectionnement technologique et stages en entreprise (ex. 8-5.03 b) de la convention collective);
 - **pour le dégrèvement des professeurs de la Commission des études (2,ETC)**
ils refusent toute allocation à cette fin pour la session automne 1999 et mettent en réserve ces ressources au moins jusqu'à la distribution des tâches de la session hiver 2000.

Proposée par Guy Berland
Appuyée par Normand Ducharme
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 11

Que l'assemblée syndicale soit ajournée sine die.

Proposée par Normand Ducharme
Appuyée par Robert Claing
Adoptée à l'unanimité

L'assemblée est ajournée.

REPRISE DE L'ASSEMBLÉE SYNDICALE

Date..... 18 mars 1999
Heure..... 14 h 15
Lieu..... Salon des personnels

Présences : 78 personnes ont signé la feuille des présences.

Pour suite de l'ordre du jour de l'assemblée du 4 mars 1999:

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
6. Dépôt patronal
 - 6.1 Informations
 - 6.2 Stratégie et plan d'action
7. Varia

NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Jean Karam continue d'assumer la présidence de l'assemblée

6. SUITE DU POINT 6

Offres salariales

Annette Gélinas expose à l'assemblée les offres salariales du gouvernement et explique la recommandation de l'exécutif à ce chapitre.

Recommandation 12

Considérant l'écart important entre nos demandes salariales et les offres du gouvernement ;
considérant que les offres du gouvernement comportent une prolongation de la coupure salariale de 3,57;

il est proposé que l'assemblée syndicale du SPECA rejette les offres patronales telles que contenues dans le document «Proposition monétaire du Gouvernement du Québec adressée aux syndicats représentant les salariées et salariés visés par une convention collective négociée avec le Conseil du trésor le 10 mars 1999» (document 99-03-10-AS-2.4).

Proposée par Christian Contant
Appuyée par Robert Thibault
Adoptée à l'unanimité

Régimes de retraite

Annette Gélinas présente le dossier des régimes retraite ; elle brosse d'abord un tableau de la situation générale, puis elle explique le sens des mesures proposées par la FNEEQ-CSN aux fins d'harmonisation avec les autres centrales syndicales pour le dépôt des demandes syndicales.

Elle soumet ensuite à l'assemblée les recommandations de l'exécutif.

Recommandation 13

Considérant la possible fragilité des hypothèses actuarielles ;

considérant la nécessité que l'amélioration de nos conditions de travail ne soit pas financée à même nos régimes de retraite;

considérant la hausse connue (de 7% à 9,9%, soit 1,45% par les syndiqués et 1,45% par le Gouvernement) des cotisations au RRQ d'ici 2003;

considérant l'importance de développer des demandes qui rallient l'ensemble des composantes du secteur public afin que les revendications syndicales relatives au régime de retraite demeurent des priorités;

il est proposé de mandater nos représentant-es à la FNEEQ pour défendre les positions suivantes relatives au RREGOP :

- i. que l'on défende le maintien du statu quo quant au taux total de nos cotisations à nos régimes de retraite;
- ii. que l'on prenne cependant les moyens pour qu'une «capitalisation» (sous une forme à être définie par les actuaires) suffisante soit réalisée pour que la hausse de cotisations du RRQ prévue d'ici 2003 soit couverte dans ce statu quo (l'alinéa précédent devant donc être interprété comme un statu quo de l'ensemble des cotisations RREGOP-RRQ);
- iii. que l'on accepte le point 1 de la recommandation du CCSPP en matière de retraite en maximisant cette indexation si des ressources demeurent disponibles après la capitalisation dont il est fait état au point ii. et après l'évaluation des coûts des autres éléments de bonification qui seront retenus par l'assemblée syndicale;
- iv. que l'on accepte le point 2 de la recommandation du CCSPP ;

- v. que l'on accepte le point 3 de la recommandation du CCSPP ;
- vi. que l'on rejette la proposition incluse au point 4 des recommandations du CCSPP en ce qui concerne le facteur 85 mais que l'on conserve les facteurs suivants :
 - 60 ans d'âge
 - 58 ans et 22 ans de service
 afin que les économies réalisées permettent de constituer l'essentiel de la réserve nécessaire au maintien de nos taux actuels de cotisation ;
- vii. que l'on accepte le point 5 de la recommandation du CCSPP ;
- viii. que l'on accepte le point 6 recommandation du CCSPP.

Proposée par Alain Forget
 Appuyée par Robert Thibault
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 14

Que les bonifications au RREGOP soient étendues aux adhérents au RRE, au RRCE et au RRF en ce qui concerne la formule d'indexation.

Proposée par Alain Forget
 Appuyée par Jean-François Dorval
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 15

Que l'assemblée syndicale soit ajournée sine die.

Proposée par Marie-José Daoust
 Appuyée par Normand Ducharme
Adoptée à l'unanimité

L'assemblée est ajournée.

présidente

secrétaire

NOTE DE L'EXÉCUTIF :

L'ajournement sine die de cette assemblée met fin, dans les faits, à celle-ci compte tenu que l'exécutif n'a pas eu besoin de la réunir pour débattre de sujets spécifiques à l'ordre du jour adopté. Si d'autres réunions sur les questions liées à la négociation s'imposaient, l'assemblée syndicale sera dûment reconvoquée par l'exécutif en 1999-2000.